



Université d'été du Cnesco, en partenariat avec le CESE

2017-2027 : quelles politiques scolaires pour former notre jeunesse ?

28 et 29 août 2017, au CESE

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) organise une université d'été sur le thème de l'école, en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE). **L'événement réunira des décideurs, parties prenantes des politiques éducatives, issus des mondes politico-administratifs et de la société civile. L'objectif est d'organiser, en ce début de quinquennat, une réflexion collective et prospective sur une série de problématiques cruciales pour l'école dans la durée (2017-2027).**

Une réflexion collective et prospective qui s'appuie sur des ressources scientifiques

En ce début de quinquennat, le Cnesco met en place un événement d'envergure pour permettre d'engager une réflexion collective sur des **thématiques centrales dans l'éducation pour les années à venir**. L'événement et les préconisations qui en ressortiront, assises sur des ressources scientifiques et sur l'expertise des acteurs de terrain, pourront ainsi alimenter la réflexion des équipes politiques et administratives.

Cette activité a pour objectif de convier **un public de décideurs** issus d'univers variés (Éducation nationale, collectivités territoriales, autres ministères, entreprises, chercheurs, associations, syndicats, fédérations des parents d'élèves, médias...). Les participants auront la responsabilité, **à partir de ressources scientifiques, rapports et avis produits par le Cnesco et le CESE, de réaliser des diagnostics sur des questions précises et de faire remonter collectivement des préconisations opérationnelles.**

Les thématiques qui seront abordées lors de l'université d'été sont **des thématiques cruciales pour le système scolaire. Ces thèmes recouperont des enjeux sociétaux qui dépasseront l'école (emploi, aménagement du territoire, santé, gouvernance de l'action publique...)**. Ainsi, l'événement traitera à la fois de l'évaluation des politiques publiques (au-delà du seul champ de l'éducation), de l'orientation des élèves (pilotage et parcours des élèves), du traitement de la difficulté scolaire au primaire (taille des classes, professeurs supplémentaires...), de l'évaluation des établissements, de la formation continue des enseignants, de la qualité de vie des élèves et enfin de la justice sociale et territoriale à l'école.

Ainsi, la spécificité de l'université d'été réside à la fois dans la diversité des publics de décideurs qu'elle accueille, mais également dans la co-construction de bilan et/ou de pistes de préconisations en adéquation avec l'expertise et les besoins des acteurs de terrain.

Un programme qui aborde des thématiques cruciales pour l'Éducation

Selon les journées, les thématiques et les objectifs de l'université sont variés.

▪ Journée 1 - Prospective

La première journée puise ses thématiques dans les activités futures du Cnesco. **Elle vise à partir de recherches ponctuelles, expériences de terrain, témoignages contextualisés à donner des orientations futures au travail du Cnesco** : périmètre des objets à évaluer, étude à construire, évaluations à lancer...

Cette journée débutera en conférence plénière par une réflexion générale sur les liens entre la démocratie et l'évaluation des politiques publiques. Elle sera conduite avec d'autres partenaires tels que France Stratégie et le LIEPP (Sciences Po).

L'après-midi du premier jour sera consacrée aux thématiques suivantes : les dispositifs de traitement de la difficulté scolaire au primaire, la formation continue des enseignants, la qualité de vie à l'école, l'évaluation des établissements et l'orientation scolaire.

▪ Journée 2 - Propositions de préconisations

La deuxième journée vise, à partir des évaluations produites par les chercheurs associés du Cnesco et des avis du CESE, à co-construire une série de préconisations sur le thème « justice à l'école et territoires ».

Lors de cette deuxième journée, un premier bilan global sera réalisé en plénière. Par la suite, six ateliers réunissant des chercheurs, des praticiens témoignant d'expériences innovantes et un public de décideurs seront organisés pour permettre la co-construction de préconisations opérationnelles afin d'améliorer l'équité entre les territoires dans le domaine de l'éducation.

ANNEXE 1 - PROGRAMME¹

JOUR 1 – 28 août 2017

9h30-10h00

Accueil café

10h00-12h00

Plénière 1 : Comment l'évaluation des politiques publiques contribue-t-elle à la vie démocratique ?
En partenariat avec France Stratégie et le LIEPP-Sciences Po

12h00-13h30

Déjeuner

13h30-16h30

- **Atelier 1** : Quels dispositifs et pédagogies pour traiter la difficulté scolaire dans l'enseignement obligatoire (taille des classes, professeurs supplémentaires...) ?
- **Atelier 2** : Comment concevoir et mettre en œuvre une formation continue des personnels d'éducation de qualité ?
- **Atelier 3** : Architecture et restauration scolaire : comment offrir à tous les élèves de bonnes conditions de vie à l'école ?
- **Atelier 4** : Comment penser l'évaluation des établissements scolaires ?
- **Atelier 5** : Orientation : comment élargir l'horizon scolaire et professionnel des élèves ?
- **Atelier 6** : Orientation : quel pilotage pour les politiques publiques ?

16h30-17h00

Pause

17h00-18h00

Restitution des ateliers en plénière

18h00-19h00

Cocktail

¹ Peut être soumis à modification

JOUR 2 – 29 août 2017

9h30-10h00

Accueil café

10h00-12h00

Plénière 2 : Justice et territoires : quelles préconisations pour lutter contre les inégalités territoriales à l'école ?

En partenariat avec l'université de Caen (ESO Caen) et France Stratégie

12h00-13h30

Déjeuner

13h30 -16h30

- **Atelier 7** : École obligatoire : quelles organisations et quelles pédagogies dans les milieux ruraux ?
- **Atelier 8** : Bac-3/Bac+3 : quelles logiques d'aménagement du territoire et d'accessibilité pour l'offre de formation, l'orientation et la réussite scolaire ?
- **Atelier 9** : Gouvernance : comment les différents acteurs peuvent-ils travailler ensemble pour davantage de justice à l'école ?
- **Atelier 10** : Comment les rythmes scolaires et le projet éducatif territorial peuvent-ils contribuer à la réduction des inégalités entre territoires ?
- **Atelier 11** : Territoires défavorisés : quelles politiques pour améliorer l'offre de scolarisation dans une perspective de réduction des inégalités en métropole et dans les Outre-mer ?
- **Atelier 12** : Financement de l'éducation : comment les différents modes de financement (État, collectivités...) sont-ils alloués sur le territoire et dans quelle mesure peuvent-ils constituer des leviers d'incitation ?

16h30-17h00

Pause

17h00-18h00

Restitution en plénière et conclusion

ANNEXE 2 – PROBLÉMATIQUES DES ATELIERS

Journée 1 - Prospective

- **Plénière 1 : Comment l'évaluation des politiques publiques contribue-elle à la vie démocratique ?**

L'évaluation des politiques publiques, telle que pratiquée aujourd'hui, s'inscrit dans un contexte de défiance envers les institutions, où l'efficacité et la légitimité de la décision publique sont remises en cause. Face à cette crise, quels liens peuvent être établis entre évaluation des politiques publiques (EPP) et vie démocratique ? Le Cnesco et le CESE proposent de s'interroger sur le rôle, la nature et la place de l'EPP pour répondre à cette crise démocratique.

- **Atelier 1 : Quels dispositifs et pédagogies pour traiter la difficulté scolaire dans l'enseignement obligatoire (taille des classes, professeurs supplémentaires...) ?**

Contrairement à d'autres pays, la France n'a pas, pendant longtemps, cherché à développer des politiques éducatives qui visent, en travaillant au cœur de chaque classe, à prévenir les difficultés scolaires potentielles de tous les élèves. Depuis l'avènement du collège unique, ses réformes se sont en effet surtout centrées sur des dispositifs d'aide personnalisée, souvent posés à la marge de l'emploi du temps des élèves, sans changer fondamentalement les pratiques enseignantes et les stratégies d'apprentissage des élèves au quotidien.

En complément des dispositifs multiples de suivi individualisé, la politique d'éducation prioritaire, pilier de l'école depuis 1982, a constitué le cœur des réformes visant la réussite scolaire des élèves dans les quartiers les plus défavorisés. Pourtant, les évaluations nationales et internationales montrent qu'environ 40 % des élèves n'acquièrent pas les compétences attendues en fin d'école primaire. De plus, ces enquêtes montrent le poids important des inégalités socio-économiques dans les performances des élèves.

La complexité de la difficulté scolaire est telle qu'il n'existe pas un facteur unique pour l'expliquer, ni une solution unique pour la traiter. Depuis quelques années, un certain nombre d'orientations politiques potentiellement efficaces sont apparues pour combattre la difficulté scolaire : la diminution du nombre d'élèves par classe dans les territoires les plus défavorisés, les dispositifs de maîtres supplémentaires, des approches pédagogiques permettant un meilleur suivi individualisé des élèves, le renforcement de la mixité dans les écoles et dans les classes...

Quels dispositifs doivent être mis en place, pour quel public ? Comment doivent-ils s'articuler les uns aux autres ? Quels moyens et quels outils peuvent être mobilisés pour permettre à tous les enfants d'apprendre et de s'épanouir dans l'école d'aujourd'hui afin de pouvoir intégrer la société de demain ?

- **Atelier 2 : Comment concevoir et mettre en œuvre une formation continue des personnels d'éducation de qualité ?**

De nombreuses études et rapports soulignent l'insuffisance de la formation continue des enseignants en France et préconisent d'améliorer les modalités d'accès et l'attractivité de l'offre de formation. C'est un levier essentiel pour conduire les changements et favoriser l'adaptation des professionnels de l'éducation aux nouvelles donnes de leur métier (numérique, pédagogie différenciée, développement du travail en équipe...), qui doit s'inscrire dans un continuum avec une formation initiale repensée. Comment identifier les besoins en formation des enseignants ? Comment penser les contenus et les modalités des formations ? Avec quels formateurs ? Comment développer les établissements formateurs et les formations sur site ? Comment mieux articuler les dispositifs de formation continue pilotés par le rectorat (plans académiques et départementaux de formation, Dafpen ...) avec les Espé et la recherche ? Comment mieux ouvrir les enseignants sur leur environnement éducatif (parents, intervenants extérieurs, éducation populaire...) ? Comment valoriser et intégrer cette formation tout au long de la vie dans le parcours professionnel des enseignants ?

- **Atelier 3 : Architecture et restauration scolaire : comment offrir à tous les élèves de bonnes conditions de vie à l'école ?**

Lieu d'enseignement et d'apprentissage, l'école d'aujourd'hui et de demain est aussi un lieu de vie pour les élèves et les personnels de l'établissement. La qualité de vie à l'école est donc un enjeu pour l'éducation et concerne tous les membres de la communauté éducative. En particulier, les conditions d'accès et d'accueil, par une architecture adaptée et une restauration de qualité accessible à tous, sont deux leviers parmi d'autres qui permettent d'améliorer la qualité de vie à l'école et les acquis des élèves.

Aujourd'hui, de profondes mutations des locaux scolaires s'imposent en raison du déploiement du numérique, de nouvelles organisations pédagogiques, de la promotion du travail en équipe, de l'attention portée au climat scolaire et de la nécessité d'associer l'ensemble des composantes de la communauté éducative, notamment les parents. À quoi devraient ressembler des établissements intégrant ce cahier des charges, tout en respectant les obligations de sécurité ? Comment les élèves, les parents et les enseignants peuvent-ils être associés à de tels projets ? Comment élaborer un référentiel facilitant l'engagement des collectivités moins impliquées ? Quel nouveau rôle l'État peut-il jouer dans l'accompagnement de ces politiques notamment dans les territoires les plus défavorisés ?

Du côté de la restauration scolaire, la situation a beaucoup évolué depuis la cantine traditionnelle. Elle tient une place particulière dans la journée de plus de 6 millions d'élèves. Outre l'attention particulière donnée aux conditions d'accueil (confort, propreté, niveau sonore, disposition de l'espace, animation du temps de pause méridienne...) et à l'équilibre et la qualité des repas (approvisionnement en produits issus de circuits courts et d'agriculture biologique), le moment de restauration est aussi temps éducatif. Au-delà des garanties de qualité que devrait satisfaire tout service de restauration scolaire, comment faire en sorte que tous les enfants puissent en bénéficier,

notamment ceux issus des familles les plus défavorisées ? Comment faire de ce temps et de cet espace de restauration un moment et un lieu de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté ?

Les résultats de deux enquêtes inédites et des rapports sur l'architecture et la restauration scolaire seront partagés en atelier.

▪ **Atelier 4 : Comment penser l'évaluation des établissements scolaires ?**

L'évaluation a pris une place importante dans le système éducatif français depuis les années 1980. À l'évaluation des agents (enseignants, chefs d'établissement) essentiellement assurée par les corps d'inspection, s'ajoute la réalisation d'enquêtes et d'évaluations, dont l'objectif principal aujourd'hui est d'assurer un meilleur pilotage de la politique nationale d'éducation. L'évaluation en France reste ainsi essentiellement individuelle ou systémique, contrairement à la plupart des autres pays dans lesquels l'évaluation des établissements scolaires s'est beaucoup développée (OFSTED en Angleterre par exemple) sous des formes très variées.

En France, les projets d'établissements portés par les chefs d'établissements dans les EPLE, créés en concertation avec les différents acteurs du système scolaire (parents, enseignants...) doivent permettre de fixer les objectifs que l'établissement souhaite atteindre et les moyens qu'il va mettre en place pour y parvenir. Pour ce faire, les chefs d'établissement peuvent se fonder sur une série d'indicateurs de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) ou des rectorats, mais aussi s'appuyer sur des outils d'auto-évaluation (OAPE) proposés par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), par exemple, afin de mettre en place et piloter leur projet d'établissement. Cependant, en l'absence d'évaluation systématique des effets des actions mises en œuvre, l'évaluation des établissements publics d'éducation n'est encore qu'un débat aux multiples facettes : faut-il évaluer les établissements scolaires ? Comment rendre compte de la complexité de ce qui s'y joue ? Quelles formes (indicateurs, inspections, consultation des différents acteurs de l'école, auto-évaluation ...) pourraient prendre leur évaluation ? Dans quels buts ?

▪ **Atelier 5 : Orientation : comment élargir l'horizon scolaire et professionnel des élèves ?**

L'orientation scolaire est un processus continu, constitué de plusieurs paliers au cours duquel l'élève doit faire des choix qui conditionnent la suite de son parcours scolaire et professionnel. Seulement, loin d'être le résultat de choix rationnels et émancipateurs, le parcours des élèves est jalonné de nombreux biais. L'information, condition *sine qua non* à la constitution d'un choix éclairé, est distribuée de manière inégale entre les individus. Origine sociale, genre, filière d'apprentissage ou encore territoire sont autant de facteurs qui entretiennent l'autocensure des élèves et leurs familles et ainsi limitent leurs horizons scolaires. Comment traiter ce phénomène complexe et assurer la transparence de l'information ? Comment orienter sans faire subir ? Comment favoriser un accès efficace, tout au long du parcours, à une information de qualité sur les formations et les métiers ? Quel premier bilan peut être fait à la suite de la mise en place des parcours Avenir ? De plus, l'orientation scolaire a comme objectif certain l'insertion professionnelle des élèves. Un rapprochement des mondes scolaire et professionnel est donc nécessaire. A cet effet, quels sont les

dispositifs déjà en place ? Quels leviers peut-on identifier pour faire coïncider offre de formation et besoins économiques ?

▪ **Atelier 6 : Orientation : quel pilotage pour les politiques publiques ?**

En 2013, 8 000 structures et de 35 000 professionnels œuvraient dans le champ institutionnel de l'orientation scolaire. Les échelons de pilotage national et régional se superposent et peuvent nuire à l'efficacité des dispositifs, en l'absence de coordination et de politique globale d'orientation scolaire. Plusieurs rapports (IGAS, IGEN, IGAENR 2015 et Sénat 2016) préconisent de transférer ces compétences aux régions. Comment définir un chef d'orchestre et ramener de la clarté dans cet enchevêtrement d'acteurs ? Quelle place pour les conseillers d'orientation-psychologues, psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) à compter de la rentrée 2017 ? Quelle formation pour ces personnels, censés être les premiers interlocuteurs des élèves ? Ces derniers ne travaillant pas seuls, quels sont les différents rôles des membres de l'équipe pédagogique en matière d'orientation scolaire ?

Journée 2 - Propositions de préconisations

▪ **Plénière 2 : Justice sociale et territoires : quelles préconisations pour lutter contre les inégalités territoriales à l'école ?**

Malgré la devise d'une République une et indivisible, l'Éducation est marquée par de fortes inégalités territoriales. L'offre éducative de l'Éducation nationale et les investissements des collectivités territoriales s'avèrent dissemblables selon les territoires. Quelles politiques actuellement sont mises en place pour limiter ces inégalités territoriales ? Quelles formes prennent les politiques éducatives visant à plus de *justice spatiale* dans les autres pays ? Comment fonctionnent-elles ?

▪ **Atelier 7 : École obligatoire : quelles organisations et quelles pédagogies dans les milieux ruraux ?**

Le déclin démographique des communes en milieu rural isolé a conduit au développement de modalités d'organisation scolaire spécifiques (classes uniques, classes multiniveaux, regroupement pédagogique intercommunaux) et pose le problème de la répartition des collèges aux effectifs limités. Par ailleurs, les nouvelles dynamiques démographiques des communes rurales en cours de périurbanisation ont conduit à l'augmentation de l'hétérogénéité de la population scolarisée sur ces territoires. Comment l'École obligatoire, intégrant école primaire et collège, peut-elle permettre d'apporter une réponse éducative efficace face à cette recomposition des territoires ? Quelles modalités d'organisation institutionnelle et pédagogique (pôles éducatifs, mise en réseau écoles/collège, fédération écoles/collège de secteur en une entité unique...) peuvent être développées pour favoriser des pratiques éducatives adaptées et la réussite scolaire de tous les enfants ? Quel est l'impact des nouveaux dispositifs développés par l'État en lien avec les collectivités (conventions ruralité par exemple) ?

- **Atelier 8 : Bac-3/Bac+3 : quelles logiques d'aménagement du territoire et d'accessibilité pour l'offre de formation, l'orientation et la réussite scolaire ?**

L'offre de formation de l'Éducation nationale, à partir du lycée, s'avère très hétérogène selon les territoires. Par ailleurs, les compétences en matière de formation professionnelle initiale ainsi que leurs compétences en matière d'enseignement supérieur (schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, SRESRI) font jouer aux régions un rôle grandissant dans la répartition de l'offre de formation (Bac-3 et Bac+3) sur le territoire. Comment faire pour que la répartition territoriale de ces formations puisse être accessible à tous (mobilité, logement...) ? Comment ouvrir le champ des ambitions scolaires et professionnelles des jeunes ruraux et/ou des jeunes urbains issus de milieux populaires et mieux prendre en compte leurs aspirations pour réduire les inégalités d'accès à l'offre de formation ?

- **Atelier 9 : Gouvernance : comment les différents acteurs peuvent-ils travailler ensemble pour davantage de justice à l'école ?**

Les mouvements de décentralisation et de déconcentration en éducation dans les années 1980 ont redéfini les rôles au sein du système éducatif. La multiplicité des décideurs, souvent évoquée comme un « mille-feuilles » décisionnaire, a rendu complexe le fonctionnement de la chaîne de décision et de mise en œuvre des politiques d'éducation, notamment dans le champ de l'école obligatoire. Une réflexion sur les modalités de gouvernance territorialisée des politiques d'éducation semble d'autant plus importante que leur développement en lien avec le territoire s'est renforcé (éducation prioritaire et mixité sociale, volet éducatif des contrats de ville, projets éducatifs de territoire...). À l'aide de quels instruments de politiques publiques serait-il possible de mieux articuler ces interactions au niveau infrarégional, entre l'Etat, les régions, les départements, les intercommunalités et les communes ? Quelles alliances territoriales et quelle gouvernance mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité et l'équité de ces politiques éducatives ?

- **Atelier 10 : Comment les rythmes scolaires et le projet éducatif territorial peuvent-ils contribuer à la réduction des inégalités entre territoires ?**

La réforme des rythmes scolaires a permis de rééquilibrer l'emploi du temps des jeunes écoliers en réintroduisant une demi-journée scolaire, le plus souvent le mercredi matin. La possibilité de dérogation au plan national a ensuite été accordée par décret. Dans quelle mesure la mise en place des dérogations à la réforme des rythmes scolaires a-t-elle pu conduire à des organisations du temps scolaires différentes selon les communes ? Avec quels effets ?

Cette réforme s'est accompagnée du développement, au niveau national et sous la responsabilité des collectivités territoriales, d'actions éducatives dans les temps périscolaires, ceux-ci étant le plus souvent organisés dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT). Cette mise en place a été confrontée à des inégalités de prise en charge, qui préexistaient ou liées aux choix effectués par les élus locaux. Elle a cependant permis une évolution significative du nombre d'enfants pris en charge dans les accueils éducatifs périscolaires (de 800 000 à 3 millions d'enfants). Comment favoriser la

montée en qualité de ces dispositifs ? Comment réaliser une meilleure complémentarité des temps éducatifs (scolaires et hors scolaires) tout en réduisant la disparité des moyens financiers et opérationnels mobilisés par les collectivités (mutualisation intercommunale, accompagnement par l'Etat...)?

- **Atelier 11 : Territoires défavorisés : quelles politiques pour améliorer l'offre de scolarisation dans une perspective de réduction des inégalités, en métropole et dans les Outre-mer ?**

Certains territoires (départements ultramarins, la France désindustrialisée du Nord et de l'Est, les zones ségréguées des grandes métropoles telles que Paris et Marseille ...) cumulent les difficultés (isolement géographique, manque d'infrastructure pour les départements ultramarins par exemple ou encore précarité socio-économique, manque de stabilité du corps enseignant...). Pendant longtemps, la réponse de l'Éducation nationale aux inégalités territoriales en matière d'éducation s'est concrétisée par la mise en œuvre de politiques compensatoires notamment à travers l'éducation prioritaire. Plus récemment, ont été introduites de nouvelles règles d'affectation des moyens tenant compte des problèmes spécifiques rencontrés par les établissements. Comment répartir de façon plus homogène une offre de scolarité de qualité en agissant sur toutes ses dimensions (qualification et expérience des enseignants, stabilité des équipes, carte des formations, profil du chef d'établissement, projet d'établissement, vie scolaire...)? Quels instruments de suivi peuvent-ils être mis en place afin d'observer l'évolution de la qualité de l'offre de scolarisation dans ces territoires ?

- **Atelier 12 : Financements de l'éducation : comment les différents modes de financement (État, collectivités...) sont-ils alloués sur le territoire et dans quelle mesure peuvent-ils constituer des leviers d'incitation ?**

En 2014, la dépense française en éducation était estimée à 146 milliards d'euros, soit 6,8 % du PIB. Le financement de l'éducation a fait l'objet de nombreux travaux ces dernières années. La Cour des comptes en 2015 recommande d'améliorer et de simplifier la gouvernance du système éducatif, notamment dans l'objectif de rendre plus cohérente l'allocation des ressources. La réforme territoriale de 2016 a permis la création de 17 régions académiques, essayant ainsi de répondre à cette problématique. Les sources de financements de l'éducation en France peuvent être multiples : l'État, les collectivités territoriales, les familles et les partenariats privés. La multiplicité des acteurs pose la question de l'efficacité et de la justice du modèle économique de financement de l'éducation en France. Quels modèles d'allocation des ressources sont développés actuellement par l'Education nationale ? Conduisent-ils à une répartition équitable selon les contextes plus ou moins défavorisés socialement ? Du côté des collectivités territoriales, comment mettre en place des modalités de financement qui limiteraient les inégalités entre territoires ? Et enfin, comment le financement peut-il être utilisé dans le cadre de politiques d'incitation visant à développer davantage de justice sociale à l'école ?